



UN SUCCÈS POUR LA FÊTE DU VILLAGE



Les jeunes se sont beaucoup impliqués pour organiser cette fête, un grand merci à eux !

2 000€

C'est la somme récoltée lors de la kermesse à la fête du village. Cet argent sera utilisé pour organiser un spectacle pour tous les enfants de la ville.

300

 fanions cousus

Les Ecquevillois ont mangé ce jour là :

200

 crêpes

80

 pizzas et couscous

70

 thiep

60

 galettes

L'ÉDITO DU MAIRE

A l'heure où j'écris ces lignes ce sont encore la joie, les rires, la bonne humeur, les couleurs des ballons et des fanions de la fête du village qui résonnent dans mon esprit.

Cette manifestation s'est déroulée parfaitement grâce à l'implication des associations, des parents d'élèves bénévoles, des agents municipaux et des commerçants Ecquevillois qui ont donné tout leur temps, leur énergie et leur talent pour offrir aux habitants des animations, des jeux et une restauration variée.

Je tiens à tous les remercier pour leur investissement précieux pour la réussite de ce moment convivial. Cette fête a réuni petits et grands, tous se sont amusés. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

En cette fin d'année scolaire, je dois vous annoncer un changement dans les emplois du temps des élèves pour les TAPS, ces modifications ont été votées par les conseils des quatre écoles de la ville.

Les enseignants et les parents délégués ont choisi cette option parmi quatre proposées par la municipalité. Désormais les TAPS seront intégrés comme suit dans la semaine des élèves :

- ▶ Le mardi de 13h30 à 16h30 pour l'école Victor Hugo.
- ▶ Le jeudi de 13h30 à 16h30 pour l'école Jules Ferry élémentaire.
- ▶ Le vendredi de 13h30 à 16h30 pour les écoles maternelles Jules Ferry et Ribambelle.

Je vous souhaite en mon nom et au nom du conseil municipal à tous un bel été.

Anke Fernandes

↳ **À noter :** Un nouvel arrêté municipal (N°30/2015), abrogeant l'arrêté municipal n°27/2007 réglementant le brûlage des végétaux, a été pris conformément à l'arrêté préfectoral n°80-272 du 02 juillet 1980.

Seul le brûlage des déchets verts issus de travaux agricoles ou forestiers peut être autorisé sous réserve des dispositions de l'arrêté n°80-272 du 02 juillet 1980.

LES AGENTS MUNICIPAUX ONT RAMASSÉ 2,5 TONNES DE DÉCHETS SAUVAGES .

L'@CTU

La lettre d'information municipale d'Ecquevilly

↳ L'ALSH PROPOSE UN SÉJOUR À LA BASE DE LOISIRS DE VERNEUIL-SUR-SEINE DU 7 AU 10 JUILLET POUR LES 6-8 ANS.

► Ce séjour permettra aux enfants de se familiariser avec les poneys grâce aux balades, soins et alimentation. Renseignements auprès de l'Alsh : 01 34 75 01 43



↳ PLAN CANICULE :

Toute personne fragilisée peut s'inscrire sur le registre du plan Canicule, dispositif national qui mobilise les services sanitaires et sociaux du CCAS, de la ville et du département. En cas de forte chaleur, ceux-ci contactent régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et proposent une visite à domicile si nécessaire.

L'ensemble du personnel du CCAS (Centre communal d'action sociale) contacte toutes les personnes inscrites volontairement sur le registre tenu par le CCAS. Ils s'assurent que tout va bien, rappellent les consignes élémentaires pour éviter les risques de déshydratation (bien boire, se rafraîchir le corps...). Si nécessaire, une visite à domicile peut être proposée.
CCAS : 01 34 75 02 19



↳ UNE GUINGUETTE À ECQUEVILLY

En partenariat avec le CCAS des Mureaux, le CCAS d'Ecquevilly vous propose de participer à une guinguette **mardi 21 juillet de 14h30 à 18h00** au Ferry. Venez danser au rythme du groupe de variétés "Les Nanas". C'est ouvert à tous, gratuit, buvette sur place.

FERMETURES ESTIVALES

- La mairie sera fermée les samedis 1^{er}, 8 et 15 août.
- La bibliothèque fermera vendredi 14 août à 18h30 et réouvrira mercredi 9 septembre à 9h.
- Le CCAS sera fermé tous les après-midi du mois d'août.
- Le centre de loisirs sera fermé du 1^{er} au 14 août.

RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE ET DE BRICOLAGE

L'usage des tondeuses à gazon et autres appareils (taille-haies, tronçonneuse...) est autorisé **les jours ouvrables** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, **les samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et **les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00. (arrêté préfectoral n°2012 346 000 3)

CADRE DE VIE :

- Les travaux de toiture de l'hôtel de ville vont commencer cet été. L'ensemble devrait durer six mois environ.
- Les plantes pour fleurir la commune ont été achetées chez un horticulteur de la communauté d'agglomération Seine&Vexin.
- Les barrières manquantes aux entrées des chemins communaux seront remplacées prochainement.
- Le plan d'implantation de poubelles et bancs a été finalisé, ceux-ci seront installés à l'automne.

L'@GENDA

Deux séances de cinéma en plein air dans le parc de la mairie :

- L'association Mosaïque vous invite :
Samedi 18 juillet à partir de 22h :

projection de Cinéma Paradiso, de Giuseppe Tornatore avec Philippe Noiret. « Alfredo vient de mourir. Pour Salvatore, cinéaste en vogue, c'est tout un pan de son passé qui s'écroule. On l'appelait Toto à l'époque. Il partageait son temps libre entre l'office où il était enfant de chœur et la salle de cinéma paroissiale, en particulier la cabine de projection où régnait Alfredo... » **Tout public.**

- La municipalité remercie le conseil départemental des Yvelines qui a choisi Ecquevilly pour une séance des « Yvelines font leur cinéma » :

Vendredi 28 août à partir de 20h30

Apportez votre pique-nique ou profitez des pizzas à vendre sur place

projection de Star 80, de Frédéric Forestier et Thomas Langmann avec Richard Anconina et Patrick Timsit. « Vincent et Antoine, deux fans des années 80, dirigent une petite société de spectacle qui fait tourner des sosies dans toute la France. » **Tout public.**

- Samedi 5 septembre :

Forum des associations au gymnase des Motelles 10h à 18h.

- Samedi 19 septembre :

- **Matinée des nouveaux arrivants. Rdv à 10h30 à la mairie.**

Inscription au 01 34 75 01 07 ou
communication@ville-ecquevilly.fr

- **Journées portes-ouvertes à la MAS de 10h à 17h**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police municipale ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile.

Remplissez le formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Operation-tranquillite-vacances, en n'oubliant pas de préciser que vous autorisez les services de police à pénétrer dans votre propriété en cas de besoin.

Ce formulaire est à remettre à la police municipale, par mail pm2@ville-ecquevilly.fr ou sur place ou par mail à la gendarmerie d'Ecquevilly : bat.ecquevilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr